

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°32/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **19 juillet**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Steve **BIANCHI** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absent : M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS DE POSTES

Exposé du Maire

Trois agents sont actuellement employés au sein du service de restauration scolaire en qualité d'Adjoints Techniques contractuels depuis plusieurs années et nous vous proposons de créer les postes correspondants afin de les nommer sur des emplois permanents.

Ces nominations prendront effet au 1^{er} septembre 2023.

Une procédure identique sera suivie pour un agent affecté aux Services Techniques à temps complet, mais avec une date d'effet au 1^{er} août 2023.

Par ailleurs, nous vous proposons de créer au 1^{er} septembre 2023 un poste d'Adjoint Technique à hauteur de 23,52 heures. Cet agent est employé depuis plusieurs années au sein du service scolaire.

Enfin, nous vous proposons de créer à compter du 1^{er} septembre 2023 un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet, étant précisé que ce poste est actuellement à temps non complet (32 heures).

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

☞ De créer à compter du 1^{er} août 2023 un poste d'Adjoint Technique à temps complet.

☞ De créer à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Deux postes d'Adjoints Techniques à temps complet.
- Un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (32 heures).
- Un poste d'Adjoint Technique à 23,52 heures.
- Un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe à temps complet.

☞ De supprimer à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- Un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal à temps non complet (32 heures).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 20 juillet 2023
Le Maire,

